

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AGEN - 4701 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 06/06/2025 - 3488 - 2024 B 00316 - 844 332 684 - 3SD DBA

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		3SD DBA		Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise		686 CHEMIN DU FLAQUIER NORD		06530 LE TIGNET				
SIRET		8 4 4 3 3 2 6 8 4 0 0 0 1 9						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12				
				Exercice N clos le				
				3 0 0 6 2 0 2 4				
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions				
		1		2				
				Net				
				3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012		
			Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *			028	16 781	030	7 023	9 758
	Immobilisations financières * (1)			040	35	042		35
	Total I (5)			044	16 816	048	7 023	9 793
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
		Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066		
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	11 550	070		11 550
			Autres* (3)	072	15 004	074		15 004
	Valeurs mobilières de placement			080		082		
	Disponibilités			084	67 675	086		67 675
	Charges constatées d'avance *			092	561	094		561
	Total II			096	94 790	098		94 790
	Total général (I + II)			100	111 606	102	7 023	104 583
PASSIF				Exercice N NET				
				1				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120			2 500	
	Ecart de réévaluation			124				
	Réserve légale			126			250	
	Réserves réglementées *			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)			132				
	Report à nouveau			134			73 734	
	Résultat de l'exercice			136			2 674	
	Subventions d'investissement			137				
	Provisions réglementées			140				
	Total I			142			79 158	
Provisions pour risques et charges			Total II			154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			857	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166			3	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169	169	3 466	)	172		20 167	
	Comptes courants d'associés			173			4 397	
	Autres dettes			175				
	Produits constatés d'avance			174				
	Total III			176			25 425	
Total général (I + II + III)				180			104 583	
RENVUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		35	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SD

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 3SD DBA		Néant ☐ *				
A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐		Exercice N clos le				
				3 0 0 6 2 0 2 4				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210			
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires {		215	214			
				217	218			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée*				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	102 337			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stocks (marchandises)*				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240			
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243	447		244			
	Rémunérations du personnel*				250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252			
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255			254			
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259	260		262			
Total des charges d'exploitation (II)				264	99 114			
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	3 223			
Produits financiers (III) 280								
Charges financières (V)				294	77			
Produits exceptionnels (IV)				290				
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				347	300			
Impôt sur les bénéfices* (VII)				306	472			
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310	2 674			
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col.2		312	2 674			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324	472			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optcs-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)				986	ZFU -TE (44. octies A)	987	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)				981	JEI (44. sexies A)	989		
ZRD (44 terdecies)				127	ZRR (44. quindecies)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)				991	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
ZFANG (44 quaterdecies)				345				
BUD (44 sexdecies)				992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346			350	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648				
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641				
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	3 146	354
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables : *						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	3 146	372

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SD

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : 3SD DBA						Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	14 641	462		464		466	14 641	
	Autres immobilisations corporelles	470	2 140	472		474		476	2 140	
Immobilisations financières		480		482	35	484		486	35	
TOTAL		490	16 781	492	35	494		496	16 816	
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial			495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	2 246	552	2 928	554		556	5 174	
	Autres immobilisations corporelles	560	1 305	562	544	564		566	1 849	
TOTAL			570	3 551	572	3 472	574		576	7 023
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis 3A, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

87

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3SD DBA

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	20 466
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	1 390
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

57

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2024

Désignation de l'entreprise : 3SD DBA		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : ...01/07/2023.....		et clos le : ...30/06/2024.....	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	1
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	
		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *
		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024		016
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

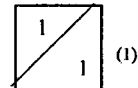
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salaires".

SD

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2024



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

30/06/2024

SIREN

8 4 4 3 3 2 6 8 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

3SD DBA

ADRESSE (voie)

686 CHEMIN DU FLAQUIER NORD

CODE POSTAL

06530

VILLE

LE TIGNET

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	25

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DURU Prénom(s) SERGE
Nom marital % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 25,00
Naissance : Date 03/09/1960 N° Département 71 Commune LE CREUSOT Pays France
Adresse : N° 686 Voie CHEMIN DU FLAQUIER NORD
Code Postal 06530 Commune LE TIGNET Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/06/2024

SIREN

8 4 4 3 3 2 6 8 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 3SD DBA

ADRESSE (voie) 686 CHEMIN DU FLAQUIER NORD

CODE POSTAL 06530

VILLE LE TIGNET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

51

Désignation de l'entreprise 3SD DBA
Numéro siret 84433268400019

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

DÉTAIL DU TABLEAU 2033B

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne 330)	
TOTAL		

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne 350)	
TOTAL		

3SD DBA

CCI 47
49 Route d'Agén
47210 ESTILLAC
Siret: 844 332 684 00027

3SD DBA
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 2 500.00 euros
Siège Social : 686 Chemin du Flaquier Nord
06530 LE TIGNET
RCS TRIBUNAL COMMERCE GRASSE 844 332 684

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 Septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 30 Septembre,
A 11 heures,

Monsieur DURU Serge détenant 25 actions, seul actionnaire de la société **3SD DBA**,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de président de la Société, Monsieur DURU Serge, actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 Juin 2024,

2. A pris les décisions suivantes portant sur :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30.06.2024 ;
- l'affectation du résultat dudit exercice ;
- la constatation des conventions visées à l'article 227-10 du code de commerce ;
- question diverses.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique sur les bases du rapport de gestion qu'il a rédigé approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 Juin 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de 2 674.03 euros :

Répartition :

En réserve légale	0.00 euros
En autres réserves	0.00 euros
En report à nouveau	2 674.03 euros
En dividendes	0.00 euros

A l'issue de l'opération les capitaux propres de la SASU 3SD DBA se répartiront ainsi :

SD

Capital social
Réserve légale
En report à nouveau

2 500.00 euros
250.00 euros
76 407.98 euros

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le montant des dividendes distribués au cours des 3 dernières années est ventilé dans le tableau ci-dessous.

Année 2024	0 euro	
Année 2023	30 000 euros	
Année 2022	70 000 euros	

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique, approuve les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce, qu'il a passé avec la Société au cours du précédent exercice.

L'associé unique précise qu'en application de l'article 42.2 du décret du 23 mars 1967, les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associé unique.

Monsieur DURU Serge
Le président et actionnaire



3SD DBA
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 2 500.00 euros
Siège Social : 686 Chemin du Flaquier Nord
06530 LE TIGNET
RCS TRIBUNAL COMMERCE GRASSE 844 332 684

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE au 30 Septembre 2024
TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique sur les bases du rapport de gestion qu'il a rédigé approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 Juin 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de 2 674.03 euros :

Répartition :

En réserve légale	0.00 euros
En autres réserves	0.00 euros
En report à nouveau	2 674.03 euros
En dividendes	0.00 euros

A l'issue de l'opération les capitaux propres de la SASU 3 SD DBA se répartiront ainsi :

Capital social	2500.00 euros
Réserve légale	250.00 euros
En report à nouveau	76 407.98 euros

Pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le montant des dividendes distribués au cours des 3 dernières années est ventilé dans le tableau ci-dessous.

Année 2024	0 euro	
Année 2023	30 000 euros	
Année 2022	70 000 euros	

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique, approuve les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce, qu'il a passé avec la Société au cours du précédent exercice.

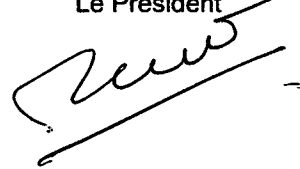
L'associé unique précise qu'en application de l'article 42.2 du décret du 23 mars 1967, les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

SD

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Monsieur DURU Serge
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Duru', is written over a horizontal line.

3SD DBA
S.A.S.U. au capital de 2.500,00 Euros
Siège Social : 686 Chemin du Flaquier Nord
06530 LE TIGNET

RCS GRASSE 844 332 684

FEUILLE DE PRESENCE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30/09/2024

Approbation comptes 30/06/2024

N° D'ORDRE	NOM PRENOM	ACTIONS	NOMBRE DE VOIX	SIGNATURE
1	Serge DURU 686 Chemin du Flaquier – 06530 LE TIGNET	25	1	

Monsieur Le Président certifie sincère et véritable la présente feuille de présence à 25 actions représentant 25 voix.

Le Président.



3SD DBA
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 2 500.00 euros
Siège Social : 686 Chemin du Flaquier Nord
06530 LE TIGNET
RCS TRIBUNAL COMMERCE GRASSE 844 332 684

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 Septembre 2024
RAPPORT SPECIAL
DE L'EXERCICE CLOS LE 30/06/2024

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 227-10 du code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Nous vous indiquons que se sont poursuivies, pour les conventions conclues au cours d'exercices antérieurs, ou ont été exécutées durant l'exercice écoulé les conventions ci-après :

Fonctionnement et rémunérations des comptes courants :

Il s'agit des comptes ouverts dans les livres de la société et auxquels figurent les sommes dues par la société à ses associés. Ces comptes permettent aux associés de mettre à la disposition de la société des sommes dont celle-ci a l'utilisation dans des conditions non dispendieuses pour elle ou discriminatoires.

- Le compte de M. DURU Serge figure au bilan arrêté à la date du 30 Juin 2024 pour une somme créditrice de 4 397.22 euros.

Rémunération du président et directeur général :

Nous vous rappelons que pour l'exercice soumis à votre approbation, et une rémunération globale brute de 36 745.09, charges comprises.

Conformément à la loi, les conventions ci-dessus énoncées sont soumises à votre approbation, l'associé intéressé ne pouvant pas prendre part au vote sur les conventions correspondantes.

Monsieur DURU Serge,
Président

